



## Documents fournis sans intention de nuire

Par **COMESTIBLE**, le **22/06/2010** à **19:51**

Bonjour,

Une de mes collègues a été licenciée pour raison économique. Elle même et son avocat conteste. Elle m'a demandé des renseignements après son départ

Je lui ai remis documents informatiques appartenant à l'entreprise, fournis pour renseignements sans intention de nuire à mon employeur ni à l'entreprise dont je fais partie depuis plus de 30 ans. J'ai été berné car elle a remis ces documents à son avocat qui lui les produit dans son dossier.

Mon employeur a été averti par son avocat l'opposant à ma collègue. Il m'a fait parvenir un courrier recommandé relatant les faits et me stipulant qu'il entendait une sanction disciplinaire à mon égard. Je ne sais pas comment lui expliquer.

Qu'est ce que je risque

Par **chris\_Idv**, le **24/06/2010** à **00:00**

Bonjour,

Vous risquez un licenciement pour faute lourde.

Salutations,